

### 1 - Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre ENSTO et ses clients. Toute commande auprès d'ENSTO emporte de plein droit acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Toutes les dérogations ou conditions particulières devront faire l'objet d'un accord écrit. Ces conditions générales de vente sont disponibles sur le site web de notre société, figurent sur l'ensemble des documents commerciaux et peuvent être adressées sur simple demande en application de l'Art. L.441-6 du Code de Commerce.

### 2 - Offre (s)

Les offres de produits et les prix sont valables un mois (30 jours), sauf conditions contraires précisées dans l'offre. Toutefois, ENSTO se réserve le droit de modifier ses prix et les conditions de livraison à tout moment en application des Art. 9, 10 et 11 des présentes conditions générales de vente.

### 3 - Commande (s)

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente qui auront alors nécessairement été portées à la connaissance de l'acheteur. Une commande peut consister en la confirmation, quelque en soit le moyen, d'une offre telle que définie à l'article 2, en cours de validité. Toute commande sans offre préalable ne sera considérée comme telle qu'après confirmation écrite d'ENSTO. Les spécifications de la commande ne peuvent ressortir que de l'offre ou de la confirmation de commande par ENSTO. Il ne sera pas donné suite aux commandes d'un montant inférieur à 100 € HT, sauf la faculté pour ENSTO de procéder à la facturation de 25€ de frais supplémentaires de gestion.

### 4 - Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques des produits sont définies par l'offre ou la confirmation de commande.

### 5 - Produits fournis par le client

Les produits fournis par le client doivent être livrés à la charge de ce dernier sur notre site de production dans les délais contractuellement prévus. Toute défectuosité sera signalée par écrit et donnera lieu à remplacement dans les plus brefs délais. Le client est responsable des composants fournis, de leurs caractéristiques et autres spécifications, ainsi que des coûts supplémentaires causés à ENSTO par ces produits, quel'en soit la cause. Les éventuels reliquats seront retournés au client, à la demande de ce dernier, dans le strict délai d'un an à compter de la dernière livraison de produits manufacturés par ENSTO. Passé ce délai, aucun retour ne sera opéré.

### 6 - Qualité et satisfaction client

ENSTO garantit la qualité et le contrôle des produits livrés conformément aux normes en vigueur. Nos clients disposent d'un délai de trente jours à compter de la réception effective pour retourner un produit qui ne leur conviendrait pas à condition que la demande soit faite par écrit et après accord préalable. ENSTO se réserve la possibilité d'appliquer un coefficient de dépréciation en fonction de la spécificité du produit en cause. Tout retour interviendra aux frais du client. Les produits modifiés, altérés et hors de leur emballage d'origine ne pourront être repris.

### 7 - Echantillons

Sur demande du client ou d'ENSTO, un échantillon pourra être réalisé avant toute production spécifique. Le client devra procéder sans délai aux opérations

de contrôle de conformité. En cas d'accord sur la conformité de l'échantillon, aucune contestation postérieure ne pourra intervenir au titre des produits livrés et conformes à l'échantillon.

### 8 - Conditions de livraison

Les conditions de livraison correspondent aux règles INCOTERMS en vigueur au jour de l'acceptation de la commande. Sauf accord contraire express, le lieu de la livraison est considéré comme celui de la remise de la marchandise au transporteur (EXW). Toute expédition est aux risques et périls du destinataire, même lorsque le transport est offert par ENSTO. Tout conditionnement spécifique sera facturé en conséquence.

### 9 - Livraison et retard

ENSTO ne pourra être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes dues à un retard de livraison, les délais étant donnés à titre indicatif. Sauf convention contraire, un retard ne constitue pas une cause de résolution de la vente. ENSTO se réserve la possibilité de fractionner les livraisons.

### 10 - Force majeure

ENSTO pourra être déchargée de toute obligation contractuelle en cas de force majeure définie de manière suivante : Accidents affectant la production et/ou le stockage des produits distribués, défaillance du transporteur, phénomène météorologique (neige, inondation, tempête...), fait de l'administration, grève totale ou partielle, guerre étrangère, guerre civile, conflits commerciaux, fluctuation anormale des devises, acte de terrorisme et d'une manière générale tout événement, hors de contrôle de l'une ou l'autre des parties, qui serait de nature à retarder ou empêcher de manière définitive ou temporaire l'exécution de nos engagements. L'existence d'un cas de force majeure sera notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sans délai.

### 11 - Conditions de paiements et transfert de propriété

Les conditions de règlement sont définies au moment de l'offre et répondent à la Loi de Modernisation Economique en date du 4 août 2008. Tout retard de paiement emportera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal appliqué par la Banque de France au moment de la facture, majorée de 10 points. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement complet des sommes dues, tout mois civil commencé étant dû en totalité. Egalement, en cas de non paiement d'une facture, le débiteur sera tenu de payer les intérêts de droit calculés à partir du premier impayé, à titre de clause pénale au sens de l'article 1229 du Code Civil, une indemnité fixée forfaitairement à 15 % des sommes dues, notamment pour tenir compte à son créancier de la perturbation causée à sa trésorerie, des frais et honoraires de recouvrement sans que le minimum puisse être inférieur à 40€.

Le non paiement d'une facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures. En cas de non paiement, ENSTO pourra résilier la commande de plein droit et sans sommation par l'envoi d'une simple lettre recommandée et se réserve le droit de modifier les conditions de paiement des commandes en cours pour assurer les livraisons suivantes. En cas de doute concernant la solvabilité du client, ENSTO pourra demander le prépaiement avant fabrication et livraison des commandes.

Les produits demeurent la propriété d'ENSTO jusqu'au paiement intégral en vertu de la loi 80-335 du 12 mai 1980. ENSTO pourra exiger la restitution des marchandises impayées aux frais du client après une

simple mise en demeure. Les sommes déjà versées resteront acquises à titre de dommage et intérêts.

### 12 - Prix

Les prix de nos produits sont indiqués et payables en Euros (€) hors taxe (HT), hors participation aux frais de traitement et d'expédition. ENSTO se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en cas d'augmentation des coûts de production et notamment d'évolution sensible du cours des matières premières. Toute ristourne ou rabais demeure exceptionnel et strictement limité à la transaction considérée.

### 13 - Livraisons défectueuses - garantie

Toute réclamation ou réserve à la livraison doit être mentionnée sur le bon de transport et confirmé par courrier recommandé dans un délai de 48 h auprès d'ENSTO. Toute réclamation concernant une éventuelle non-conformité des produits livrés devra intervenir dans un strict délai de huit jours à compter de la livraison.

ENSTO s'engage à procéder à toute intervention utile aux fins de remplacement ou de réparation dans le délai de la garantie contractuelle de un an à compter de la livraison, le cas échéant assorti de réserve(s).

Toutefois, la garantie contractuelle ne s'étend pas aux dommages et pertes directes ou indirectes pouvant résulter de la défectuosité ou de la non-conformité du produit livré.

La garantie contractuelle ne s'étend pas aux dommages causés par un mauvais usage, un défaut d'installation ou d'entretien ou une utilisation défectueuse du matériel. La mise en jeu de la garantie contractuelle suppose une information préalable d'ENSTO, par écrit, l'acquéreur étant tenu de justifier du défaut de conformité ou du vice qu'il impute au matériel en fournissant tout élément utile.

Toute intervention sur le matériel, non agréée par ENSTO, entraîne la déchéance de la garantie contractuelle. Les produits bénéficiant de la garantie contractuelle ne pourront être retournés qu'après accord exprès d'ENSTO aux fins d'analyse, de réparation ou de remplacement. Les frais de transport seront pris en charge par ENSTO.

### 14 - Brevet et propriété intellectuelle

L'acquéreur est tenu à une obligation de vérification de la libre exploitation des droits (brevet - copyright - modèle...) d'un produit spécifique conçu par ENSTO à sa demande et devra sans délai informer ENSTO de son analyse. A défaut de respect de cette obligation, l'acquéreur engagera sa responsabilité vis-à-vis d'ENSTO pour tout préjudice direct ou indirect subi, notamment en cas d'action judiciaire.

Tous les textes, commentaires, logos et images reproduits sur les publications ENSTO sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle pour le monde entier de sorte que toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite. Les projets, études et documents de toute nature remis ou adressés aux clients demeurent la propriété d'ENSTO et ne peuvent être communiqués ou utilisés sans autorisation écrite préalable.

### 15 - Loi applicable et compétence juridictionnelle

La loi française est seule applicable à l'exclusion de toute autre loi ou accord international.

En cas de litige, seules les juridictions du ressort du Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN seront compétentes étant précisé qu'en application de l'Art. 48 du code de Procédure Civile, le Tribunal de Commerce de Perpignan sera seul compétent pour statuer sur un litige entre commerçants.